



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2024-36
DU JEUDI 25 JUILLET 2024

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, M. Serge BOURREL.

Excusés : Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES. Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Office de Tourisme Centre Tarn - Tarifs 2024-2

Vu la Décision du Bureau par Délégation n° 2024-16 en date du 28 mars 2024 ayant pour objet : Office de Tourisme Centre Tarn – Tarifs 2024,

Monsieur le Président propose de modifier comme suit les tarifs de l'Office de Tourisme Centre Tarn pour l'année 2024 :

Budget principal :

SERVICE	ARTICLE/PRESTATION	TARIF 2024	Facturation
Tourisme	CARTES POSTALES	1,00 €	Unitaire
	LOT DE 5 CARTES POSTALES	4,00 €	
	CARTES PORTALES DOZ / ARIEN DARLES	2,00 €	
	LOT DE 3 CARTES POSTALES DOZ / ARIEN DARLES	5,00 €	

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, adopte les tarifs 2024-2 de l'Office de Tourisme Centre Tarn susvisés.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté
de Communes
Centre Tarn